

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Monsieur le Ministre-Président, cette étude s’inscrit dans le cadre de la problématique de la radicalisation.

La radicalisation fait couler beaucoup d’encre et suscite de nombreux débats dans notre pays depuis les récents événements. Il faut être ouvert à tout. Vous avez évoqué différentes rencontres dans d’autres pays de la francophonie. Toute rencontre est enrichissante et permet parfois d’apporter des réponses différentes aux questions qui se posent. Le débat reste ouvert. Cette étude n’est qu’un élément supplémentaire susceptible de nourrir votre analyse, laquelle doit être rigoureuse et ne peut se limiter à des caricatures ou à des effets de société qui n’ont rien à voir avec la radicalisation.

1.7 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Coordination avec le gouvernement wallon au sujet du Pacte pour un enseignement d’excellence»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Les travaux du Pacte pour un enseignement d’excellence se concrétisent par la sortie du deuxième avis du groupe central. Les acteurs de l’enseignement posent la question du financement et de la priorisation. Les derniers travaux du Pacte montrent que votre gouvernement envisage, pour accompagner les jeunes élèves, notamment en maternelle, un recours plus fréquent, voire permanent, aux services de puéricultrices et de spécialistes en psychomotricité. Les investissements numériques pourraient aussi être renforcés.

La question du financement est complexe. Les marges budgétaires ne sont pas extensibles à souhait. Si votre gouvernement ne veut pas être confronté à des choix cornéliens, et trahir une partie de l’ambition du Pacte, il devra collaborer avec d’autres niveaux de pouvoir pour financer certaines mesures.

Cette possibilité avait d’ailleurs déjà été évoquée récemment pour la fourniture des tablettes aux classes wallonnes. Le ministre Marcourt s’était récemment dit ouvert à une éventuelle numérisation des classes, prévue dans le Pacte. Le matériel informatique serait alors financé par le gouvernement wallon.

Pour l’emploi des professeurs et des accompagnants scolaires, communément appelés aides complémentaires, le nombre de périodes organiques financées par la Communauté française serait – tel est le sentiment de la Commission centrale de gestion des emplois – revu à la baisse, au profit de périodes payées sous contrat APE, et donc financées par la Région wallonne.

Ces deux exemples montrent la connexion

entre la Communauté, qui indiquerait la marche à suivre, et la Région, qui financerait les mesures que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut soutenir.

Comment la coordination avec le gouvernement wallon s’organise-t-elle? Le ministre-président s’emploie-t-il à renforcer les accords avec ses partenaires wallons et bruxellois afin de financer certaines nouvelles mesures ambitieuses?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Je ne vous ferai pas l’outrage de vous rappeler que les travaux sur le Pacte pour un enseignement d’excellence sont toujours en cours. À ce jour, le gouvernement n’a pas encore adopté le pacte en tant que tel. Il convient par contre de préciser que nous avons analysé le rapport rédigé par le groupe central, dans lequel figurent une série de propositions et d’orientations. Celles-ci ne sont pas encore définitives et demandent à être affinées. Il s’agit d’une étape de travail intermédiaire. Les travaux complémentaires ont commencé et seront menés rapidement afin que nous décidions des mesures à prendre à court, moyen et long terme.

Dans le cadre de ce travail de priorisation auquel s’attèlent tous les acteurs du pacte, se posent les questions budgétaires et matérielles. Il est évident que toutes les propositions ne pourront pas être prises en compte en même temps. Nous allons, comme je l’ai dit, les séquencer sur le court, le moyen et le long terme. Il est, pour ce faire, essentiel d’analyser l’impact de chacune des mesures sur le système éducatif, dans l’ordre des priorités, et de mettre en regard ces priorités et le coût qu’elles impliquent. Sur cette base, nous envisagerons le financement.

Si certaines propositions s’avèrent très coûteuses, d’autres mesures sont susceptibles de recycler voire de dégager des moyens. Il faudra donc chercher l’équilibre juste. Nous ne sommes en effet pas ici pour ajouter de la dépense à la dépense. Nous allons aussi envisager les attributions budgétaires qui peuvent être modifiées.

Cela dit, j’insiste à nouveau sur le processus du pacte et sur la nécessité, pour nous et pour nos enfants, d’investir dans ce secteur important qu’est l’enseignement. Vous avez donc raison de mettre en évidence la nécessité de dépasser la ligne d’horizon institutionnelle qui est la nôtre. Il faut établir des connexions entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions wallonne et bruxelloise, dont des représentants siègent d’ailleurs au Comité d’accompagnement du pacte. La Fédération veille, par exemple, à ce que la Région bruxelloise soit associée à la mise en œuvre du plan Marshall en Wallonie pour faire en sorte que les liens entre Bruxelles et la Wallonie soient aussi abordés sous l’angle de la réflexion des modalités d’enseignement à mettre en place.

Nous réfléchissons aussi à la manière d’implémenter la Stratégie 2025 de la Région de Bruxelles-Capitale dans les structures de

l'enseignement.

Dans les exemples de collaboration relatifs au numérique et se rapportant, cette fois-ci, à l'autre Région, la Wallonie, une décision vient encore d'être prise par M. Marcourt, dans le cadre de son quatrième plan numérique. Il a veillé à ce que la Région dont il est originaire investisse 7 millions d'euros pour moderniser le parc informatique des établissements situés sur son territoire. C'est toujours cette logique d'affinités entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions qui nous guide dans la mise en œuvre des différentes collaborations.

Nous avons aussi mis en place un groupe de travail qui réunit les représentants des ministres compétents en matière d'enseignement qualifiant et les représentants des ministres régionaux compétents en matière de formation. Quand on réfléchit aux besoins de la Région de Bruxelles-Capitale et à ceux de la Wallonie, on se trouve au cœur du dispositif portant sur les connexions entre enseignement, économie et formation. Là, nous mettons en exergue des questions relatives à la définition des fonctions respectives, des interactions des opérateurs d'enseignement qualifiant et de formation, qui fondent les démarches substantielles, voire «ontologiques», de ce que nous voulons mettre en place par le biais du Pacte d'excellence.

Voilà pour les premières étapes. Nous attendons l'automne pour que la priorisation nous permette d'avancer plus loin dans les synergies à mettre en œuvre avec les récipiens institutionnels que sont les deux Régions.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je suis bien consciente que le Pacte d'excellence n'en est qu'à ses balbutiements. C'est pourquoi ma question prenait en compte les aides complémentaires déjà existantes: les puéricultrices, les heures de psychomotricité, l'aide fournie par la Région wallonne pour l'aménagement de cyberclasses ou la fourniture de tablettes numériques.

Les commissions zonales répartissent, en fonction de critères établis, les emplois dans les différents établissements. Déjà aujourd'hui, on commence les réunions en disant que l'on «gère la misère», car toutes les écoles ont de tels besoins...

Point positif, le groupe de travail du Pacte pour un enseignement d'excellence fait exactement le même constat: il faut renforcer les aides complémentaires dans nos écoles, plus spécifiquement pour les plus jeunes, en maternelle.

Je voulais souligner qu'aujourd'hui, déjà, on a du mal à joindre les deux bouts.

La question soulevée ici portait sur le personnel, alors que nous connaissons le manque de moyens des écoles malgré l'aide des Régions sous la forme d'APE en Wallonie et d'ACS à Bruxelles. Ne faudrait-il pas penser à l'impact

budgétaire de ce type de mesures qui répondent aux besoins exprimés par le terrain et que complètera le Pacte pour un enseignement d'excellence? Je me réjouis que vous ayez une discussion avec les autres gouvernements et j'espère que nous n'aurons plus à gérer la misère et que nous pourrions aider les enseignants.

1.8 Question de M. Hamza Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Programmation du Centre Wallonie-Bruxelles de Paris»

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, la presse s'est fait l'écho d'une exposition consacrée à Paul Delvaux au Centre Wallonie-Bruxelles de Paris, durant toute la saison d'été, jusqu'au 19 septembre. Je voudrais, à travers vous, féliciter la direction artistique pour cet excellent choix, particulièrement emblématique et susceptible de drainer vers le Centre un nombreux public parisien, français et international, vu la renommée de cet artiste. Il me semble toutefois souhaitable de pousser la réflexion un peu plus loin et de vous interroger à cette occasion sur la vocation de base du Centre Wallonie-Bruxelles de Paris.

Si je me réfère au site internet de Wallonie-Bruxelles International (WBI), le Centre est «la vitrine pour Paris et la France des multiples aspects de la création en Wallonie et à Bruxelles». De plus, si je relis la note de politique internationale, en particulier son chapitre *La créativité et la culture comme outils de rayonnement*, je relève que la mission principale de WBI en matière culturelle consiste «à soutenir les opérateurs culturels et créatifs en vue de renforcer leur dimension internationale via des mécanismes spécifiques favorisant leur exportation sur les marchés/festivals ou manifestations prioritaires à l'étranger et/ou en Wallonie et à Bruxelles dans la mesure où ceux-ci contribuent au développement de réseaux de coopération et de diffusion bénéfiques pour nos opérateurs». En outre, cette note mentionne explicitement le Centre Wallonie-Bruxelles de Paris parmi les instruments qui ont un rôle essentiel pour «favoriser la diffusion et la mise en marché des opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'international». Ce centre n'est donc pas un lieu culturel parisien parmi une multitude d'autres. À juste titre, l'accent est mis sur son rôle tout à fait spécifique comme «tremplin» pour aider nos créateurs à se développer sur le marché parisien et français, bien davantage que sur des rétrospectives à caractère patrimonial qui ont toute leur valeur et toute leur raison d'être en elles-mêmes, mais qui visent d'autres objectifs.

Ma question porte dès lors sur le principe et l'opportunité d'inclure des événements de type emblématique et patrimonial dans la programmation du Centre, qui est un des outils majeurs de notre Fédération pour la diffusion internationale